

REGLEMENT PARTICULIER DU RALLYE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 25 SEPTEMBRE 2006
Ouverture des engagements :	lundi 25 SEPTEMBRE 2006
Clôture des engagements :	lundi 16 OCTOBRE 2006
Parution du road-book :	dimanche 22 OCTOBRE 2006 à DAMPIERRE SUR SALON
Vérification des documents et des voitures :	samedi 28 OCTOBRE 2006 de 14 heures à 18 heures 30, Espace commercial de la tour à DAMPIERRE SUR SALON
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	samedi 28 OCTOBRE 2006 à 18 heures 45 à DAMPIERRE
Publication des équipages admis au départ :	samedi 28 OCTOBRE 2006 à 19 heures à DAMPIERRE
Briefing des pilotes :	dimanche 29 OCTOBRE 2006 à 7 heures 45 à DAMPIERRE
Départ :	dimanche 28 OCTOBRE 2006 à 8 heures 15 à DAMPIERRE
Arrivée :	dimanche 29 OCTOBRE 2006 à 18 heures 08 à DAMPIERRE
Vérification finale :	dimanche 29 OCTOBRE 2006 au garage PEUGEOT à DAMPIERRE SUR SALON
Publication des résultats du rallye :	dimanche 29 OCTOBRE 2006, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé à DAMPIERRE / SALON
Remise des prix :	dimanche 29 OCTOBRE 2006 à 19 heures à DAMPIERRE

ARTICLE 1P - ORGANISATION :

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 28 et 29 OCTOBRE 2006, avec le concours de l'équipe CROSS-CAR 70, de la commune de DAMPIERRE SUR SALON et des municipalités traversées, sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE une épreuve automobile dénommée :

27^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA HAUTE-SAONE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro R 406 en date du 5 / 09 / 2006

Comité d'Organisation

Président :	Mr Claude DORMOY
Membres :	Mr Eric TAMISIER, Mr Germain CHIPPAUX et Mr Pascal ROY
Secrétariat du Rallye :	ASA LURONNE
Adresse :	43 Bd Charles de Gaulle, 70000 VESOUL
Téléphone :	03.84.75.78.42
Fax :	03.84.75.75.08
Permanence du Rallye :	ASA LURONNE
Lieu, date, horaire :	Mairie, place de l'hôtel de ville à DAMPIERRE SUR SALON du 28 OCTOBRE 2006 à 14 heures à 20 heures au 29 OCTOBRE de 7 heures à 18 heures
Téléphone :	du samedi 28 OCTOBRE à 14h00 au dimanche 29 OCTOBRE 2006 à 22h00 :

06.30.74.27.83

1.1P - OFFICIELS

Commissaires Sportifs (pdt) :	Mr Jean-Claude DUVAL	licence n° 1296	ASA 0313
	Mr Claude PETOT	licence n° 3614	ASA 0419
	Mr Jean-Pierre SIMON	licence n° 2746	ASA 0419
Directeur de Course :	Mr Jean Charles BIDAL	licence n° 1625	ASA 0305
Adjoint à la direction de Course :	Mr Jean MAUSHART	licence n° 35260	ASA 0307
Adjoint à la direction de Course :	Mr Philippe LOMBARD	licence n° 1910	ASA 0405
Responsables d'ES :	Mr Thierry COURANT	licence n° 16140	ASA 0419
	Mr Hubert BENOIT	licence n° 3617	ASA 0411
Médecin :	Dr Maleck SALLOUM		
Commissaires Techniques :	Mr Denis DERCHE	licence n° 35447	ASA 0308
	Mr Jean-Louis REVERCHON	licence n° 6835	ASA 0419
Commissaire Technique responsable :	Mr Michel SENNERICH	licence n° 14723	ASA 0408
Chargée des Relations			
Avec les Concurrents (CS) :	Mme Monique FRANCE	licence n° 29181	ASA 0419
Chargé des relations avec la presse :	Mr Pierre André BOUVENET	licence n° 163626	ASA 0419
Chronométrage et classement	ASA LURONNE		

1.2P - ELIGIBILITE

Le 27^{ème} Rallye régional de la Haute-Saône compte pour la coupe de FRANCE des rallyes 2007, les challenges Bourgogne Franche-Comté 2007, les challenges ASA LURONNE 2006 et le challenge VESOUL ELECTRO DIESEL 2006.

1.3P - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le samedi 28 OCTOBRE 2006 de 14h00 à 18h30, à l'espace commercial de la tour à DAMPIERRE SUR SALON (70180).

L'horaire de convocation est à respecter scrupuleusement, l'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende de 15 euros pour les 2 premières tranches d'une demi-heure entamées puis 15 euros par heure supplémentaire.

Les vérifications finales seront effectuées le cas échéant au garage PEUGEOT, Daniel GUINET, rue Alfred Dornier à DAMPIERRE SUR SALON.

Prix de la main d'œuvre : 45 € TTC

Article 2 - ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3 - CONCURRENTS ET PILOTES :**3.1P- DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

3.1.5P - Toute personne qui désire participer au 27^{ème} rallye régional de la Haute-Saône doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 16 OCTOBRE 2006 minuit.

3.1.10P - Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P - Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :	tarif de base	220 €
	1 concurrent-pilote membre ASA LURONNE	210 €
	2 concurrents-pilote membres ASA LURONNE	200 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :		440 €

3.1.12P - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 - ORDRE DE DEPART

3.3.1 - Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P - ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera obligatoire dans le parc prévu à cet effet, à DAMPIERRE SUR SALON suivant le plan figurant au road book.

4.3.2.3P - Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P - DESCRIPTION

Le 27^{ème} rallye régional de la Haute-Saône représente un parcours de 120.000 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36.600 km.

Les épreuves spéciales sont :

- Dimanche 29 OCTOBRE 2006 :	ES 1/3/5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES	8.000 x 3
- Dimanche 29 OCTOBRE 2006 :	ES 2/4/6	ACHEY-MONTOT	4.200 x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

6.2P - RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P - Les reconnaissances auront lieu :

Le dimanche 22 OCTOBRE 2006 de 8h00 à 12h00 & de 14h00 à 19h00

Le vendredi 28 OCTOBRE 2006 de 8h00 à 12h00 & de 14h00 à 19h00

Ces reconnaissances devront s'effectuer à l'aide d'un véhicule muni du macaron spécifique avec un n° d'ordre remis lors de l'engagement, dans le cadre de la réglementation FFSA (ARTICLE 6-2) et du strict respect du code de la route et des riverains.

Le non-respect de ces consignes entraînera l'application des pénalités prévues par la FFSA .

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE**7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES**

7.2.11P – Les signes distinctifs des commissaires sont :
- commissaires de routes : chasuble jaune

ARTICLE 8P - RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P - PRIX

a) Prix en espèces (euros)

		1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}
SCRATCH		260	200	160	
GROUPES		90	60	30	
CLASSES	+ de 10 partants	220	110	70	35
	5 à 10 partants	220	90	40	
	3 à 4 partants	220	80		
	1 à 2 partants	220			

1^{er} équipage 100% féminin : 220 euros

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, Groupe A et FA confondus, Groupe F2000, Groupe GT de Série.

Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par 2.

b) Autres récompenses :

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Trois commissaires seront récompensés par tirage au sort (coupes).

La remise des prix se déroulera le dimanche 29 OCTOBRE 2006 à l'espace Pierre BEAUVALET, à DAMPIERRE SUR SALON à 19 heures. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

DIMANCHE 29 OCTOBRE 2006 - ITINERAIRE
--

Départ : DAMPIERRE SUR SALON, Espace commercial de la tour, Parc fermé-D36-ZI AUTET-D36-PORT DE SAVOYEUX-D5-LA COTE DE MEMBREY-D261-MEMBREY-C1-D1-BROTTE LES RAY-VO-Départ **ES n° 1,3, et 5**-VO-ROCHE-VO-D260-VO-SAINT ANDOCHE-C1-D40-D103-Arrivée **ES n°1,3 et 5**-D103-LARRET-D158-COURTESOULT ET GATEY-D158-ACHEY-VO-D158-Départ **ES n°2,4 et 6**-D158-VO-D171-MONTOT-VO-D290-VO-D171-C3-Arrivée **ES n°2,4, et 6**-D36-DELAIN-D36-DENEVRE-D36-DAMPIERRE-SUR SALON.

- Soit regroupement et assistance
- Soit après ES6, entrée parc fermé d'arrivée de l'étape et du rallye, espace commercial de la tour.